MAQUETTE TOURNE A DROITE-6-09-2012DEF:Mise en page 1 06/09/12 15:04 Page1

Quels sont les avantages ?

Les feux tricolores sont essentiellement destinés à gérer l'écoulement des flux automobiles.

Pour le cycliste, chaque arrêt représente une dépense d'énergie considérable.

En évitant les arrêts répétés, la circulation du cycliste en ville est facilitée. Son trajet devient **plus fluide et plus rapide**.

Photo : Cédric Garçon – Nantes métropole

Cela a-t-il déjà été testé ?

Mis en place avec succès dans plusieurs pays européens, ce « tourne-à-droite » va dans le sens d'une évolution du code de la route en faveur des modes de circulation doux.
Expérimenté à Nantes, Bordeaux et Strasbourg, le tourne-à-droite n'a entraîné aucune augmentation du nombre des accidents.
Aujourd'hui, il se développe progressivement dans de nombreuses villes.

Pourquoi ces évolutions ?

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la Communauté urbaine de Dunkerque vise à « mieux partager l'usage de la voirie ».

Aujourd'hui, le code de la route évolue en ce sens pour une meilleure cohabitation des usagers de la route. Il s'agit de concilier, en un même lieu circulation, sécurité routière, vie locale et protection de l'environnement.

La Communauté urbaine de Dunkerque, en partenariat étroit avec les villes, met donc en œuvre ces principes à travers notamment les tourne-à-droite.

Sont pris en compte la visibilité dans le carrefour, la présence d'aménagements cyclables, le trafic automobile et la présence de poids lourds.

Pour en savoir plus :

www.dunkerquegrandlittoral.org
www.maison-environnement.org
www.droitauvelo.org
www.certu.fr

Dunkerque Grand Littoral
COMMUNAUTE URBAINE

R COMPRIGAUX - Imprimerie Vanwombhout

FICHE 4

Tourne-à-droite pour les vélos

pour un meilleur partage de la voirie

POLITIQUE
transports et mobilité

Agissons aujourd'hui
pour construire
durablement demain

Dunkerque Grand Littoral
COMMUNAUTE URBAINE

MAQUETTE TOURNE A DROITE-6-09-2012DEF:Mise en page 1 06/09/12 15:04 Page2

Le tourne-à-droite cycliste

C'est quoi ?

Comme son nom l'indique, il permet aux cyclistes de s'engager en carrefour lorsque le feu est rouge dans les directions où il n'y a pas de conflits avec les autres usagers.

Avec ce panneau, le cycliste est autorisé à tourner à droite au feu rouge, en cédant le passage (schéma 1).

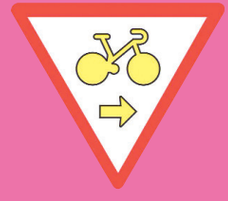

Avec ce panneau, le cycliste est autorisé à continuer tout droit au feu rouge, en cédant le passage (schéma 2).

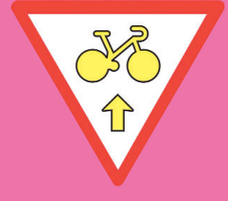

Quelle est la réglementation ?

L'apparition de ces panonceaux fait suite à l'arrêté du 12 janvier 2012 modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes (JO du 27 janvier 2012).

Comment se repérer ?

Carrefour en « X »

1

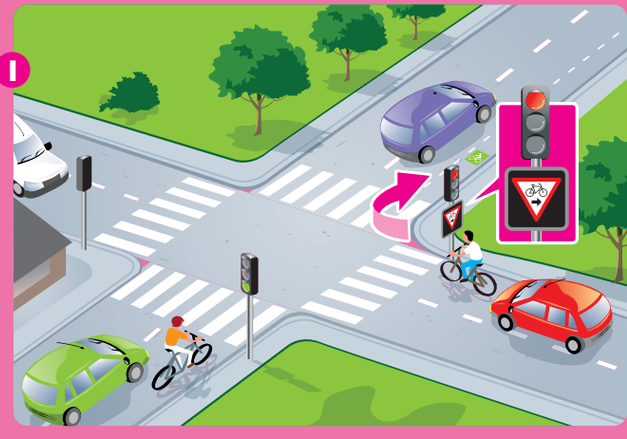

Le vélo est autorisé à **tourner à droite,** mais la priorité reste aux piétons et aux véhicules circulant sur la voie transversale.

Carrefour en « T »

2

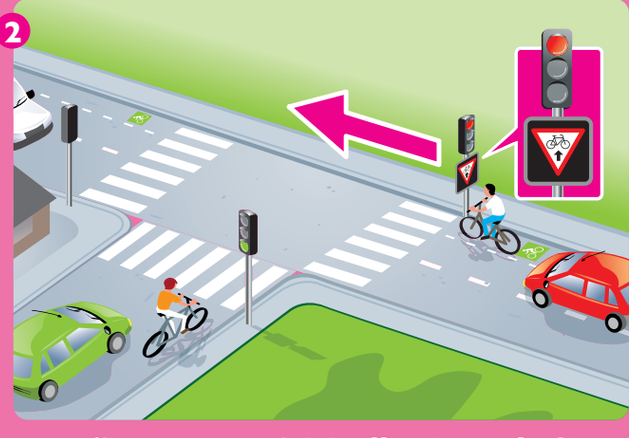

Le cycliste est autorisé à **aller tout droit,** mais la priorité reste aux piétons et aux véhicules circulant sur la voie transversale.

Comment se comporter ?

VÉLOS

Cette autorisation ne vous donne pas tous les droits.
Vous devez :

- ralentir à l'approche du panneau,
- faire preuve de prudence,
- céder le passage en toute circonstance à tous les autres usagers (automobilistes, piétons...).

Le franchissement du feu rouge n'est permis qu'aux feux équipés d'un panneau.

En l'absence de ce panneau, vous devez vous arrêter au feu rouge !

PIÉTONS

Quand le feu piéton est vert, vous pouvez traverser.

Vous êtes prioritaires vis-à-vis des cyclistes.

VOITURES, DEUX-ROUES MOTORISÉS, VÉHICULES LOURDS

Ce panneau ne vous concerne pas.

Le feu est rouge, vous vous arrêtez.